

**Grille récapitulative**  
**Offre de post-doctorat en sociologie ou science politique**

Université/UMR/Equipe d'accueil (+ Personne de contact éventuelle)	Université Sorbonne Paris Nord, Institut de droit public, sciences politiques et sociales (IDPS) <a href="mailto:sophie.dessein@lecnam.net">sophie.dessein@lecnam.net</a> <a href="mailto:lilian.lahieyte@univ-paris13.fr">lilian.lahieyte@univ-paris13.fr</a>
Faculté et/ou département	Ufr DSPS
Durée du contrat et date prévue d'entrée en fonction	24 mois, prise de fonction souhaitée au 1er mars 2025 (négociable)
<b>PRÉREQUIS</b>	
Discipline de la thèse	Sociologie ou science politique
Date limite de soutenance pour pouvoir postuler	31/12/2024
<b>PROCÉDURE DE RECRUTEMENT</b>	
Pièces nécessaires à la candidature	- CV : OUI - Lettre de motivation : OUI - Publications à joindre : OUI Précisions : joindre la thèse, le rapport de soutenance et les éventuelles publications - Références : NON
Processus de recrutement	- Dossier et entretien : - Date limite d'envoi des dossiers de candidature : <b>24/01/25</b> - Dates prévisionnelles des entretiens de recrutement : semaine du 10/02/25
Prise en charge des frais en cas de déplacement nécessaire pour l'entretien ?	OUI
Visioconférence prévue pour les entretiens des candidat-e-s habitant loin ?	OUI
<b>STATUT ET RÉMUNÉRATION</b>	

Statut exact figurant sur le contrat (ingénieur·e de recherche, chercheur·se post-doctorant·e, autre)	Chercheur·se en post-doctorat
Niveau de la rémunération (prise en compte de l'ancienneté, primes de précarité en fin contrat)	3239,40 euros bruts mensuels
Remboursement des frais de transport domicile-travail	OUI
Autres avantages (prime de fin d'année, titres-restaurants, mutuelle, assurance hospitalisation, etc.)	Participation au paiement de la protection sociale complémentaire.
<b>CONTENU DU POST-DOC</b>	
Liste des tâches à accomplir dans le cadre du· de la chercheur·se en post-doc	Cf. Document "Offre de post-doctorat".
Calendrier précis du déroulement du· de la chercheur·se en post-doc (début du travail de terrain, fin du travail de terrain, calendrier prévu pour l'écriture)	Prise de poste au 1er mars 2025 (négociable) Participation à l'écriture du rapport final sur la durée du contrat.
Pourcentage du temps de travail consacré à la valorisation de la thèse et des autres recherches antérieures du jeune chercheur / de la jeune chercheuse	20 %
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	

Déplacements prévus et conditions (prise en charge des frais, montant de la prise en charge, avance des frais par le laboratoire d'accueil etc.)	Le terrain pourra s'effectuer à proximité du domicile de la personne recrutée. Des réunions seront organisées tous les deux mois avec les autres membres de l'équipe sur le Campus Condorcet. Les billets de trains et l'hébergement seront pris en charge, si besoin.
Budget prévu pour la participation du-de la chercheur-se en post-doc à des congrès et autres réunions académiques pour présenter le travail effectué dans le cadre du contrat	Pris en charge.
Disponibilité d'un bureau et d'un ordinateur en parfait état pour le-la chercheur-se en post-doc	Bureau disponible au Campus Condorcet.
Mise à disposition du-de la chercheur-se en post-doc du matériel nécessaire à la réalisation du travail (logiciels, dictaphone, etc.)	OUI
Modalités d'intégration prévues pour le post-doc au sein du laboratoire de recherche d'accueil du-de la chercheur-se (sera membre de plein droit du laboratoire, pourra bénéficier des aides financières que le reste des membres, page internet, mail-list...)	OUI  La personne recrutée sera membre de l'IDPS. Elle pourra participer aux activités du laboratoire (séminaire de sciences sociales en cours de création).
<b>POSSIBILITÉS DE VALORISATION DE LA RECHERCHE</b>	
Le nom du-de la chercheur-se en post-doc figurera, pendant la durée du contrat et après la fin de celui-ci, dans toutes les publications/communications issues, totalement ou partiellement, du travail du-de la chercheur-se en post-doc	OUI  Une réunion spécialement dédiée à la question de la visibilité du travail et des signatures des publications et des communications sera organisée en début de contrat.
Moyens prévus après la fin du contrat pour assurer la participation du-de la chercheur-se en post-doc à des colloques/congrès afin de valoriser le travail effectué	OUI  Dans la limite de la durée de la convention.